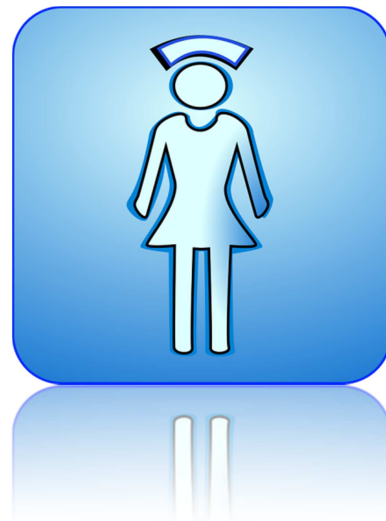


SOINS

INFIRMIER(IÈRE)



L'infirmier soigne les malades et veille à leur bien-être. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

Niveau d'accès : Bachelor

Centres d'intérêt : *J'ai le sens du contact, Je veux être utile aux autres, Ma vocation est de soigner*

LE MÉTIER

Un copilote vigilant

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé. Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin. Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité du patient.

Sur prescription

La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier. C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin. En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient. En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications.

Gestion administrative

Surveillance des équipements, gestion des stocks de médicaments et des dossiers ... autant de tâches dont l'infirmier doit s'acquitter. Il établit aussi les plannings de soins en fonction des prescriptions médicales. Par ailleurs, il peut organiser des rendez-vous auprès d'autres services (en radiologie, par exemple). Ou s'occuper des formalités d'admission des patients et rédiger les comptes rendus des visites du médecin dans le cahier des soins.

COMPÉTENCES REQUISES

Le sens du dialogue	Au sein de l'hôpital, l'infirmier est un maillon important de l'équipe médicale, car il a aussi une fonction d'observation et de dialogue avec le patient. Il recueille des informations pour une prise en charge adaptée. Cela lui permet d'être à l'écoute, de rencontrer les familles, d'assurer un accompagnement et un soutien psychologique.
Une santé de fer	Un bon équilibre et une grande résistance physique sont indispensables. Par ailleurs, la capacité à s'organiser et à analyser rapidement une situation sont des atouts pour s'épanouir dans ce métier. Sur le plan psychologique, la maturité et la capacité à prendre du recul permettent de côtoyer la maladie et la mort en se préservant le mieux possible sur le plan personnel.
Une vigilance élevée	L'infirmier doit savoir interpeller le médecin lorsqu'il identifie une anomalie ou une prescription atypique, afin d'en obtenir confirmation. Cela constitue une des difficultés majeures de la profession. Il doit être en mesure de comprendre chaque prescription pour en déterminer les risques et les surveillances. Ce diagnostic infirmier est complémentaire du diagnostic médical et ne s'y substitue en aucune manière.

DANS LE MARCHÉ DE TRAVAIL

Astreintes et rotations

Dans un cadre hospitalier, les soins sont assurés 24 h sur 24. Le travail est organisé par rotation des équipes, sur la base de 37 à 40 h par semaine. Ces astreintes sont une des caractéristiques du métier d'infirmier. Les contraintes d'horaires sont cependant assez différentes selon le lieu de travail : hôpital, centre médico-social, dispensaire, Samu social, association, collège-lycée, entreprise ...

Surtout à l'hôpital

La majorité des infirmiers sont salariés d'un établissement de santé public ou privé. Dans ce cadre, le travail s'effectue toujours en équipe, l'infirmier organisant celui des aides-soignants placés sous sa responsabilité.

Évoluer en se spécialisant

Avec une expérience professionnelle (min 4 ans), l'infirmier peut occuper un poste d'encadrement ou de formateur. Certains postes requièrent des diplômes complémentaires. Il est aussi possible de se spécialiser pour devenir infirmier de bloc opératoire, infirmier-anesthésiste ou infirmier-puériculteur. Enfin, tout au long de leur carrière, les infirmiers bénéficient de formations professionnelles leur permettant de maintenir leur niveau de connaissances et de diversifier leurs savoirs et leurs compétences (soins palliatifs, ostéopathie, hospitalisations à domicile ...)

ACCÉDER À CE MÉTIER

Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'État d'infirmier, délivré en France par les Ifsi (instituts de formation aux soins infirmiers). Le diplôme d'État est désormais reconnu au niveau bachelor.